

**Arrêté du 30 NOV. 2021
modifiant l'arrêté du 14 mai 2019 portant composition de la section spécialisée « Action
sociale » du comité technique ministériel**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 13 décembre 2018 pour le renouvellement du comité technique ministériel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;

Vu le règlement intérieur du comité technique ministériel dans sa version approuvée en séance du comité technique ministériel le 20 mars 2019, notamment son article 23 ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2019 portant composition de la section spécialisée du comité technique ministériel.

Arrête

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté 14 mai 2019 est modifié en ces termes :

- Siègent en qualité de représentants du personnel de l'Alliance du Trèfle :

M. Franck CAYSSIALS en qualité de membre titulaire en lieu et place de Mme Valérie CLEMENT, membre titulaire,

Mme Claudine GROSSHAENY, en qualité de membre suppléant en lieu et place de M. Franck CAYSSIALS, précédemment membre suppléant.

- Siègent en qualité de représentant du personnel de la CFDT :

M. Jean-François Le CLANCHE en qualité de membre titulaire en lieu et place de M. Didier LOCICERO, membre titulaire.

- Siègent en qualité de représentants du personnel de la FSU,

Madame Sarah HADER, en qualité de membre titulaire en lieu et place Mme Patricia EBERSVEILER, membre titulaire,

Mme Yolaine ROUAULT, en qualité de membre titulaire en lieu et place de Mme Françoise DAUVIER, membre titulaire.

- Siègent en qualité de représentant du personnel de l'UNSA,

Mme Magali LEPRAËL, en qualité de membre suppléant en lieu et place de Mme Magali BORRE membre suppléant.

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 30 NOV. 2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation :

 Le chef du service
des ressources humaines,

Xavier MAIRE